

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 ATTESTATION MENSUELLE DE PRÉSENCE

Obligatoire pour le versement de l'indemnité du congé de formation

Nom d'usage :	Prénom :
	Discipline :
Etablissement d'affectation:	
Formation suivie:	
A été présent(e) aux cours pendant	le mois de :
Fait à	le
	Signature de l'enseignant
Cachet et identification de L'organisme de formation (<i>Obligatoire</i>)	Signature du responsable de formation

A retourner impérativement chaque mois au Rectorat de Versailles à la DPE de gestion :

DPE 4: Corps PEPS: <u>ce.dpe4@ac-versailles.fr</u>

DPE 5: Corps des PLP: <u>ce.dpe5@ac-versailles.fr</u>

DPE 6: Corps des agrégés et certifiés de lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie : ce.dpe6@ac-versailles.fr

DPE 7: Corps des agrégés et certifiés de mathématiques, physique/chimie, SVT, biochimie, informatique/NSI: <u>ce.dpe7@ac-versailles.fr</u>

DPE 8 : Corps des agrégés, certifiés de langues : ce.dpe8@ac-versailles.fr

DPE 9: Corps des CPE, PsyEN et agrégés/certifiés de philosophie, SES, documentation, éducation musicale, arts plastiques, sciences industrielles de l'ingénieur, économie gestion, STMS, technologie, arts appliqués, ingénierie de formation, biotechnologie santé environnement : <u>ce.dpe9@ac-versailles.fr</u>